

Qui ?	Quand ?	Quels changements ?	Comment ?
1 ^{re} EM	Pendant les 4 premières semaines à partir de la reprise scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Langue 2 (allemand ou italien) Langue 3 (anglais, latin ou grec) Mathématiques (niveau standard ou renforcé, sauf en OSPM) Option spécifique (parmi les 10 OS proposées) Discipline artistique (arts visuels ou musique) 	Modalités 1
1 ^{re} EM	A la fin du 1 ^{er} semestre	Mathématiques (niveau standard ou renforcé, sauf en OSPM)	Formulaire de demande
1 ^{re} EM Année réussie	Dès la fin de l'année scolaire, pour le passage en 2M	Mathématiques (niveau standard ou renforcé, sauf en OSPM)	Formulaire de demande
1 ^{re} EM Année réussie	Dès la fin de l'année scolaire, lors du redoublement (volontaire ou pas)	Redoublement volontaire pour changer les options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Langue 2 (allemand ou italien) Langue 3 (anglais, latin ou grec) Option spécifique (parmi les 10 OS proposées) 	Modalités 3
1 ^{re} EM Année échouée		<ul style="list-style-type: none"> Langue 2 (allemand ou italien) Langue 3 (anglais, latin ou grec) Mathématiques (niveau standard ou renforcé, sauf en OSPM) Option spécifique (parmi les 10 OS proposées) Discipline artistique (arts visuels ou musique) 	Modalités 2
3 ^e EM Année échouée	Dès la fin de l'année scolaire, lors du redoublement	<ul style="list-style-type: none"> Mathématiques (niveau renforcé en standard, sauf en OSPM) 	Formulaire de demande

Modalités 1

Les changements sont exceptionnels et ne peuvent être consentis que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.

Les demandes éventuelles doivent être formulées par écrit, portant le nom, prénom, classe de l'élève, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Elles doivent être adressées au directeur avant la fin de la 4^e semaine de l'année scolaire (2^e pour les changements vers l'EC). Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

La décision relève du directeur qui, au besoin, prend l'avis des maîtres concernés.

Modalités 2

Les inscriptions ont lieu au mois de mai. Les élèves en situation d'échec au 1^{er} semestre reçoivent en mai un courrier à la maison les invitant à communiquer à l'école leurs intentions pour l'année scolaire suivante. Les élèves qui n'ont pas reçu ce courrier peuvent annoncer les changements d'option souhaités par écrit avec la mention de leur nom, prénom, classe, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Les demandes doivent être adressées au directeur avant les conseils de classes du mois de juin. Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

Modalités 3

Les demandes éventuelles doivent être formulées par écrit, portant le nom, prénom, classe de l'élève, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Elles doivent être adressées au directeur avant les conseils de classes du mois de juin. Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.